

Conseil Municipal **Séance du 12 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mars à neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SALLEY, 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, PRODÉO Fabien, GUÉRIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, DARROUX Théodore, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

Installation du nouveau conseil municipal (DE2022031201)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel COCU, plus âgé des membres présents du conseil municipal, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les 15 membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux et constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Election du Maire (DE2022031202),

Le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Mme Yolaine LEFEVRE – M. Michael LOUBAYERE

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et fait constater au président qu'il est porteur d'un seul bulletin et le dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blanc par le bureau (art L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Candidats :

<i>Nom et prénom</i>	<i>nombre de suffrages obtenus :</i> <i>en chiffres</i>	<i>en lettres</i>
SOINARD Philippe	8	huit
SALLEY Philippe	7	sept

Proclamation de l'élection du Maire :

M. Philippe SOINARD est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Création des postes d'adjoints (DE2022031203)

Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints pour la commune de Saint Germain Le Gaillard.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal fixe à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints (DE2022031204)

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus.

Election du 1^{er} adjoint

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blanc par le bureau (art L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Candidats :	nombre de suffrages obtenus :	
<i>Nom et prénom</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en lettres</i>
SALLEY Philippe	15	quinze

M. Philippe SALLEY est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} adjoint

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blanc par le bureau (art L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Candidats :	nombre de suffrages obtenus :	
<i>Nom et prénom</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en lettres</i>
FEUARDANT-LEFÈVRE Myriam	8	huit
LEFÈVRE Véronique	7	sept

Mme Myriam FEUARDANT-LEFÈVRE est proclamée 2^{ème} Adjointe au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} adjoint

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blanc par le bureau (art L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Candidats :	nombre de suffrages obtenus :	
<i>Nom et prénom</i>	<i>en chiffres</i>	<i>en lettres</i>
LE CALVEZ Anne	7	sept
LEFEVRE Véronique	7	sept

FEUARDANT-LEFEVRE Myriam 1 un (vote déclaré nul Mme FEUARDANT-LEVRE étant déjà élue 2^{ème} adjoint)

Résultats du 2nd tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blanc par le bureau (art L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Candidats :

Nom et prénom

nombre de suffrages obtenus :

en chiffres

en lettres

LE CALVEZ Anne

8

huit

LEFEVRE Véronique

7

sept

Mme Anne LE CALVEZ est proclamé 3^{ème} Adjointe au Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Indemnités du maire et des adjoints,

M. le Maire informe le conseil que cette délibération est ajournée, faute d'informations suffisantes sur ce sujet.

Création commission (DE2022031205)

M. le Maire propose de créer la commission finances en vue du prochain budget.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité les membres de cette commission : Amandine GUERIN, Véronique LEFEVRE, Mélanie LEBLOND et Sylvie EUDES.

La commission finances se réunira le mercredi 16 mars à 18h30.

M. Fabien PRODEO fait savoir que même s'il n'est plus adjoint, il accepte de poursuivre l'urbanisme et de participer aux réunions de la CAC.

La prochaine réunion de conseil est fixée au jeudi 17 mars à 20h.

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	

Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	